

Association suisse pour le suffrage féminin : VIII^{me} assemblée générale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 67

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ETRANGER... » 3.50
 Le Numéro..... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Association suisse pour le Suffrage féminin. — Les Femmes et la Chose publique : E. Gd. — *In Memoriam* : M^{me} Monneron-Tissot : E. S. M^{lle} Anna Cramer : M^{me} Ad. Hoffmann. — Une nouvelle profession féminine : Alice DUVILLARD. — Ce que disent les journaux féministes. — La protection de l'enfance dans le nouveau Code pénal suisse : B. BÜNZLI. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

VII^{me} Assemblée Générale

à BERNE (Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville)
 Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Juin 1918

ORDRE DU JOUR :

Samedi 1^{er} Juin, à 8 h. de l'après-midi : Séance publique

1. Appel des délégués.
2. Rapport présidentiel.
3. Rapport financier.
4. a) Proposition du Comité pour le paiement de la cotisation; b) Fixation du taux de la cotisation pour l'exercice 1918-1919.
5. Revision des articles 12 et 16 des statuts. (Demande de Neuchâtel.)
6. Elections : a) du Comité; b) de la présidence; c) des vérificateurs des comptes.
7. Fixation du lieu de la prochaine Assemblée générale. (Proposition de La Chaux-de-Fonds.)
8. *A travail égal, salaire égal*. Résultats de l'enquête faite par les Sections.
9. *La nationalité de la femme mariée*. Rapport du Comité.
10. Présentation d'une résolution au sujet du Code pénal (M^{me} Leuch, Berne.)
11. Création d'un fonds pour clichés de propagande. (Proposition de Genève.)
12. Propositions individuelles et communications diverses.

8 h. et quart : GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

LE SUFFRAGE FÉMININ EN SUISSE

Le suffrage féminin devant les Grands Conseils de Berne, Bâle, Neuchâtel, Genève, Soleure, Zurich et Vaud. Exposé par sept oratrices différentes.

Dimanche 2 Juin, à 9 h. du matin : Séance publique :

LES FEMMES ET LES PARTIS POLITIQUES

Rapports de M^{lle} G. GERHARD (Bâle) et Rose RIGAUD (Neuchâtel). Discussion.

Midi et demi : REPAS EN COMMUN au Restaurant Innere Enge

(à 3 fr. 50 sans vin, 7 gr. 1/2 de carte de graisse et 50 gr. de carte de pain).

N. B. — Les délégués sont priés de se trouver dans la salle à 2 h. et demie pour échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés : **Gothard** (chambres et petit déjeuner, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50); **Hôtel de France** (lit et petit déjeuner à 5 fr., pas de chambre à un lit); **Croix Fédérale** (chambre et déjeuner, de 5 fr. à 5 fr. 50); **Schweizerhof** (id. de 6 fr. 75 à 8 fr. 75); **Maulbeerbaum** (id. 4 fr. 30).

Vu la pénurie de chambres dans les hôtels, et le petit nombre de chambres à un lit, les délégués sont aimablement invités par les suffragistes bernoises à loger chez elles. Prière instante de s'inscrire avant le 24 mai au plus tard auprès de M^{lle} Liechli, 27, Luïsenstrasse, soit pour loger à l'hôtel, soit pour loger chez des particuliers, en indiquant si l'on préfère une chambre à un ou à deux lits. Prière également de s'inscrire avant cette date et à la même adresse pour le repas du 2 juin à midi.

Les délégués qui désirent être reçus à la gare par les déléguées sont priés d'en informer à l'avance, M^{me} Leuch, Schanzengässstrasse, 11, en indiquant l'heure de leur arrivée.

Les Femmes et la Chose publique

L'abondance des sessions de nos Parlements, comme la place très restreinte dont nous disposons, ne nous permet pas de consacrer aujourd'hui une chronique à la session extraordinaire d'avril des Chambres fédérales. Nous le regrettons d'autant plus vivement que nous savons que ces chroniques sont appréciées : par nos lectrices, puisqu'elles les mettent au courant de discussions qu'elles n'ont ni la patience ni le temps de suivre dans les journaux politiques, comme par ceux et celles qui se préoccupent de préparer la femme à sa tâche de citoyenne en lui faisant comprendre ce qui se dit et se fait au sein des Assemblées législatives est aussi bien de son ressort que de celui des hommes. Mais il faudrait pour suffire à cette tâche, si les sessions extraordinaires devaient se multiplier de plus en plus, que notre journal parût plus fréquemment et sur un format double... ce que l'état de nos finances nous interdit pour le moment !

Et cependant l'heure est plus que jamais propice à l'éducation civique de la femme. De tous les côtés, un vif intérêt se manifeste chez elle pour la chose publique, et le nombre de celles qui vivent dans une béate ignorance va heureusement diminuant de jour en jour. Aussi n'est-ce nullement notre intention d'interrompre la tâche que nous avons entreprise par ces chroniques, mais bien au contraire de la continuer et de l'intensifier. Seulement nous avons besoin pour cela de l'appui de nos Sociétés féminines et féministes, auxquelles nous voudrions aujourd'hui demander leur concours.

On trouvera plus loin, aux nouvelles des Sociétés, des détails sur une très heureuse initiative prise par l'Union des Femmes de Genève et l'Association pour le Suffrage réunies. Ces deux Sociétés ont pris occasion de problèmes se posant à l'attention publique (loi soumise à la votation populaire... masculine! sujet chaudement débattu dans un Parlement, etc.) pour organiser des réunions aussi strictement féminines que possible, dans lesquelles les divers aspects du problème ont été exposés par des orateurs compétents, représentant des tendances opposées. Une libre discussion a terminé ces réunions.

L'idée n'est pas nouvelle. L'Association genevoise pour le Suffrage notamment l'avait déjà réalisée lors des votations fédé-